



DIX ANS DE CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'UNION EUROPÉENNE

L'exposition aux risques physiques sur le lieu de travail, l'intensification du travail et les pratiques en matière de flexibilité de l'emploi demeurent une cause principale de problèmes de santé pour les travailleurs dans l'Union européenne. En l'an 2000, la population active de l'Union européenne comptait 159 millions de personnes, dont 83% de salariés et 17% de travailleurs indépendants. La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a mené, cette année-là, sa troisième enquête européenne (les deux précédentes avaient été menées en 1990 et en 1995). Au total, 21 500 travailleurs ont été interrogés sur leurs conditions de travail. L'enquête ne montre aucune amélioration significative des facteurs de risque ou des conditions générales sur le lieu de travail pendant une période de dix ans, depuis que la première enquête sur les conditions de travail a été menée. L'enquête de l'an 2000 donne une vue d'ensemble sur les conditions de travail dans l'UE, en faisant ressortir des tendances et en identifiant les grands problèmes et les changements sur le lieu de travail.

Résultats principaux

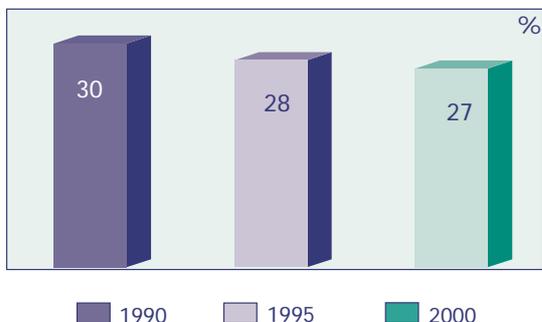
- Les problèmes de santé liés au travail les plus répandus sont:
 - les douleurs dorsales (citées par 33% des travailleurs);
 - le stress (28%);
 - les douleurs musculaires (cou et épaules) (23%);
 - la fatigue générale (23%).
- Il existe un lien direct entre les problèmes de santé et les mauvaises conditions de travail, notamment en ce qui concerne les cadences de travail accrues et le travail répétitif.
- L'exposition à des environnements physiques contraignants (bruit, vibrations, produits dangereux, chaleur, froid, etc.) et à une mauvaise conception des postes de travail (port de charges lourdes et positions de travail pénibles) demeure importante.
- Le travail s'est intensifié: plus de la moitié des travailleurs doivent suivre des cadences élevées ou respecter des délais rigoureux pendant au moins un quart de leur temps de travail.
- L'autonomie dans le travail n'a pas augmenté de manière significative: un tiers des travailleurs déclarent avoir peu ou pas de contrôle sur leur travail tandis que seuls trois travailleurs sur cinq peuvent fixer la date de leurs congés.
- La nature du travail évolue: il ne dépend pas autant des cadences et des normes de production; il est de plus en plus déterminé par le client.
- Le nombre de personnes travaillant sur ordinateur a augmenté: de 39% en 1995, il est passé à 41% en l'an 2000.
- La flexibilité s'applique à tous les domaines: temps de travail (travail 24 heures sur 24 et travail à temps partiel); organisation du travail (polyvalence, travail en équipe et prise de responsabilités); statut de l'emploi (18% des employés signalent des contrats à durée déterminée).
- Les travailleurs temporaires (salariés avec des contrats à durée déterminée et intérimaires) font toujours état de facteurs de risque plus élevés que les travailleurs permanents.
- La ségrégation et la discrimination sexuelles, essentiellement à l'encontre des femmes, demeurent importantes.
- La violence, le harcèlement et l'intimidation sont toujours présents sur le lieu de travail: 4 à 15% de travailleurs dans différents pays signalent avoir été victimes d'intimidation.



Santé et travail

Au cours des dix dernières années, une légère amélioration de la manière dont les travailleurs perçoivent les risques pour la santé et la sécurité liés au travail a été constatée. Comme le montre le graphique 1, le nombre de travailleurs qui signalent des risques pour leur santé en l'an 2000 était inférieur par rapport aux deux enquêtes précédentes.

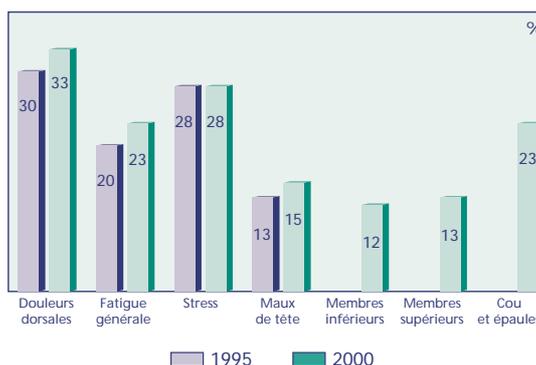
Graphique 1 — Travailleurs faisant état de risques pour la santé et la sécurité au travail, 1990-2000



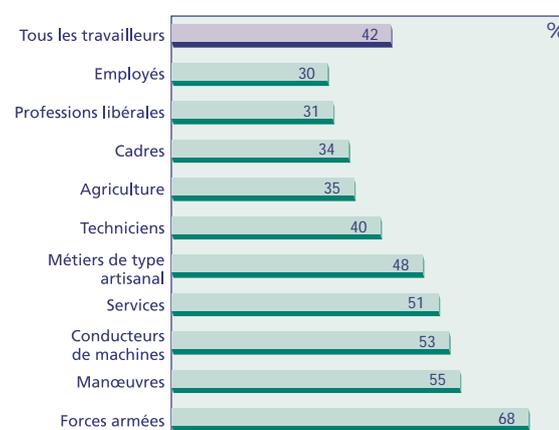
Toutefois, une proportion croissante de travailleurs fait état de problèmes de santé d'origine professionnelle (graphique 2). Le pourcentage de troubles musculo-squelettiques (douleurs dorsales et musculaires, notamment dans le cou et les épaules) augmente, tout comme celui de la fatigue générale. Le taux de stress est resté stable (28%) en 1995 et en l'an 2000. Il existe une corrélation significative entre le stress, les troubles musculo-squelettiques et les caractéristiques de l'organisation du travail telles que les tâches répétitives et les rythmes de travail élevés (tableau 1).

Le graphique 3 indique le niveau de pressions au travail ressenties par les travailleurs: un tiers de tous les travailleurs (42%), et plus de la moitié dans certaines occupations, ne pensent pas qu'ils pourront ou voudront occuper le même emploi quand ils auront 60 ans. Cette

Graphique 2 — Problèmes de santé d'origine professionnelle, 1995-2000



Graphique 3 — Travailleurs qui ne pensent pas qu'ils pourront ou voudront occuper le même emploi quand ils auront 60 ans (par profession)



question peut être considérée comme un indicateur de «durabilité du travail». Les travailleurs manuels, les militaires et le personnel de bureaux/ventes représentent les «emplois les moins durables».

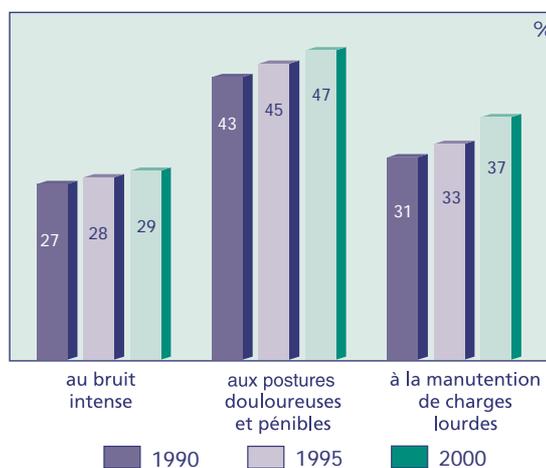
Exposition aux risques physiques

De 1990 à l'an 2000, aucune amélioration des risques liés à l'environnement physique de travail, notamment le bruit, la pollution, la température, les vibrations, le port de charges lourdes ou l'adoption de postures douloureuses et pénibles, n'a été constatée. Le graphique 4 montre que le pourcentage de travailleurs exposés à certains de ces risques pendant au moins 25% de leur temps de travail demeure élevé.

Dans l'enquête réalisée en l'an 2000, de même que dans les deux enquêtes précédentes, les résultats montrent que les hommes sont plus exposés que les femmes à ces risques, sauf pour les postures de travail douloureuses et pénibles, où les taux sont identiques.

Les travailleurs temporaires (intérimaires et contrats à durée déterminée) sont plus exposés au port de charges lourdes et aux postures pénibles que les travailleurs avec des contrats à durée indéterminée (graphique 12).

Graphique 4 — Travailleurs exposés à des risques physiques, 1990-2000



Travail répétitif

Le travail répétitif est encore très répandu. En 1995, 33% des travailleurs déclaraient effectuer des gestes répétitifs de façon permanente. En l'an 2000, ce taux diminue légèrement (31%). La proportion d'hommes et de femmes signalant des gestes répétitifs est identique.

Le concept de «tâches répétitives» ayant été transformé en l'an 2000, il est difficile de prévoir une tendance. En l'an

2000, près du tiers (32%) des travailleurs déclarent effectuer des tâches répétitives d'une durée de moins de dix minutes et 22% de moins d'une minute.

Comme le montre le tableau 1, les travailleurs exécutant des gestes répétitifs sont plus enclins à souffrir de troubles musculo-squelettiques que les autres.

Tableau 1 — Problèmes de santé liés à des gestes répétitifs de la main/du bras, 2000

(en %)

	Douleurs dorsales	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou	Douleurs musculaires dans les membres supérieurs	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs
Présence de gestes répétitifs	48	37	24	21
Absence de gestes répétitifs	19	11	4	5
Tous les travailleurs	33	23	13	11

Intensité du travail

L'intensité du travail s'est accrue au cours de la dernière décennie, plus nettement entre 1990 et 1995 qu'entre 1995 et 2000.

En l'an 2000, plus de la moitié des travailleurs signalent des rythmes de travail élevés et le respect de délais rigoureux pendant au moins un quart de leur temps de travail (graphique 5). Plus de deux travailleurs sur cinq considèrent qu'ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour réaliser leur travail.

L'intensité du travail est étroitement liée aux problèmes de santé professionnelle et aux accidents du travail (tableaux 2 et 3).

Graphique 5 — Travailleurs soumis à des cadences élevées et à des délais rigoureux, 1990-2000

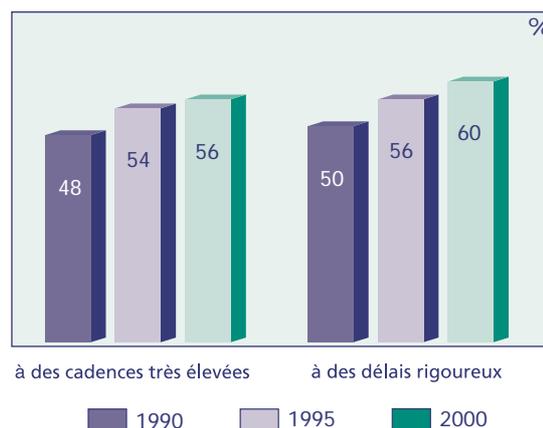


Tableau 2 — Problèmes de santé liés au travail à cadence très élevée, 2000

(en %)

	Douleurs dorsales	Stress	Douleurs musculaires dans le cou et les épaules	Blessures
Cadence élevée en permanence	46	40	35	11
Jamais de cadence élevée	25	21	15	5

Tableau 3 — Problèmes de santé liés à des délais rigoureux, 2000

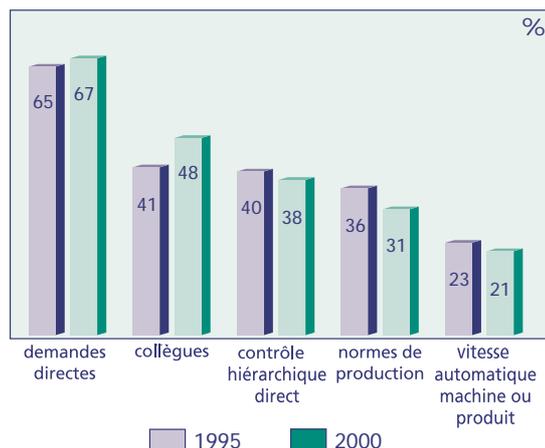
(en %)

	Douleurs dorsales	Stress	Douleurs musculaires dans le cou et les épaules	Blessures
Cadence élevée en permanence	42	40	31	10
Jamais de cadence élevée	27	20	17	5

Rythme de travail

Entre 1995 et 2000, le rythme de travail a été de plus en plus induit par les contraintes de marché (demandes externes des clients, des passagers, des usagers, des patients, etc.) et par le travail effectué par des collègues. En revanche, les contraintes industrielles telles que les normes de production ou la vitesse automatique des machines, ou encore les contraintes bureaucratiques (telles que le contrôle hiérarchique direct), sont devenues moins courantes (graphique 6).

Graphique 6 — Facteurs déterminant le rythme de travail, 1995 et 2000



Autonomie du travailleur

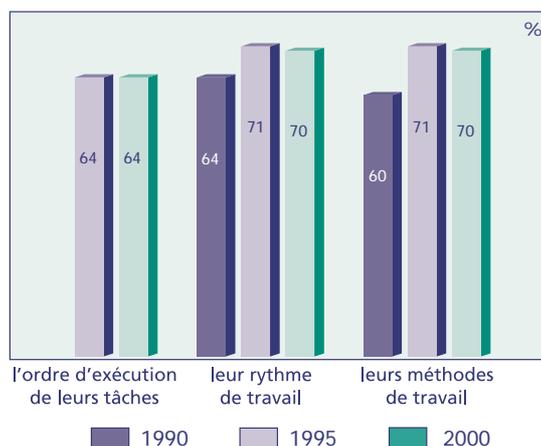
Alors qu'entre 1990 et 1995, la proportion de travailleurs ayant un contrôle sur leur cadence de travail avait augmenté de façon significative (de 64 à 71%), aucune amélioration n'a été constatée dans la période qui s'étend jusqu'en l'an 2000 (graphique 7). Une tendance identique est apparue en ce qui concerne le contrôle des travailleurs sur leurs méthodes de travail. La même proportion de travailleurs (deux tiers) pouvait choisir l'ordre d'exécution des tâches en 1995 et en l'an 2000.

Ces moyennes cachent quelquefois des écarts considérables dans les professions et les secteurs industriels. Ce sont surtout les travailleurs manuels dans l'industrie, ainsi que les employés peu qualifiés, qui subissent une diminution considérable du contrôle sur leur travail; ceci est également vrai dans le secteur des communications et des transports.

En l'an 2000, près de deux travailleurs sur cinq (44%) ne peuvent pas décider de la date de leurs congés, soit une légère augmentation par rapport à 1995 (43%).

Deux travailleurs sur cinq (44%) ont une influence sur leur temps de travail. Il n'est pas surprenant que les travailleurs indépendants (84%) soient plus libres que les salariés

Graphique 7 — Autonomie du travailleur, 1990-2000



(36%). Les hommes ont plus d'influence sur leur temps de travail que les femmes: le rapport est de 47 pour 41%. Les salariés permanents jouissent d'une plus grande autonomie que les travailleurs avec des contrats à durée déterminée et les intérimaires. Plus les compétences professionnelles sont élevées, plus le degré d'autonomie augmente.

Travail sur ordinateur

La proportion des personnes travaillant sur ordinateur (au moins de façon occasionnelle) a augmenté, passant de 39% en 1995 à 41% en l'an 2000. Cette hausse est plus marquée pour les travailleurs indépendants, pourtant le travail sur ordinateur reste moins répandu que parmi les salariés (33% contre 43%).

Le télétravail à plein temps ou presque n'est pratiqué que par un peu plus de 1% de la population au travail et concerne essentiellement les catégories professionnelles hautement qualifiées dans les secteurs des services financiers et de l'immobilier.

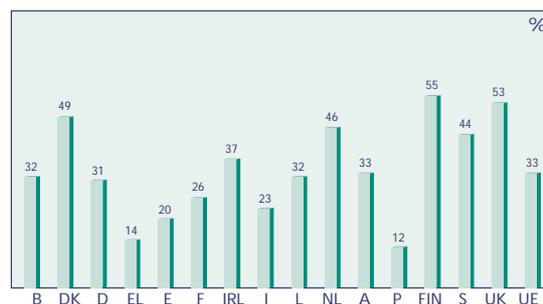
Compétences et formation

En l'an 2000, 33% des salariés déclarent avoir reçu une formation offerte ou payée par leur employeur au cours de l'année écoulée, contre 32% en 1995. La proportion de travailleurs intérimaires bénéficiant d'une formation tend à rattraper celle des permanents.

Comme le montre le graphique 8, il existe des différences entre les États membres. Toutefois, la nature exacte de la formation n'étant pas indiquée, toute conclusion tirée à partir de ces données de comparaison exige une certaine prudence.

Le nombre de travailleurs (8%) qui estiment que les exigences du poste qu'ils occupent sont trop élevées par rapport à leurs compétences a un peu augmenté en l'an 2000 par rapport à 1995 (7%). Comme en 1995, en l'an 2000, le même pourcentage de travailleurs (11%) considèrent ces exigences faibles par rapport à leurs compétences et 89% déclarent pouvoir bénéficier du soutien de leurs collègues.

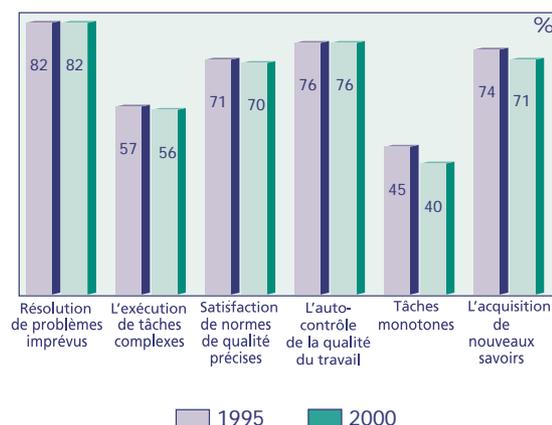
Graphique 8 — Salariés ayant suivi une formation au cours des douze derniers mois



Contenu du travail

Dans l'ensemble, les indicateurs (graphique 9) relatifs au niveau de responsabilité assumée par les travailleurs (résolution de problèmes, complexité des tâches, contrôle de la qualité) restent stables sur la période 1995-2000. Le travail monotone est en nette diminution durant cette période (de 45 à 40%) et les possibilités d'acquérir de nouveaux savoirs sur le site de travail ont elles aussi baissé.

Graphique 9 — Contenu du travail, 1995 et 2000



Durée de travail

Nombre d'heures de travail

Le nombre moyen d'heures de travail par semaine varie beaucoup selon les groupes. Alors qu'il se situe généralement autour de 38 heures, les indépendants déclarent travailler en moyenne 46 heures par semaine et les salariés environ 36,5 heures. Comme le montre le tableau 4, de nombreuses personnes interrogées travaillent moins de 30 heures par semaine, et un autre groupe 45 heures ou plus par semaine. Ce dernier chiffre se retrouve plus souvent chez les indépendants.

Travail à temps partiel

Au total, 17% des personnes interrogées déclarent travailler à temps partiel, mais cette notion est interprétée différemment selon les pays. Le travail à temps partiel reste un phénomène principalement féminin (32% de femmes,

6% d'hommes), et il est plus répandu dans certains pays (tels que les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Dans le cadre de l'enquête, 23% des travailleurs à temps partiel ont déclaré souhaiter travailler davantage, et 9% aimeraient travailler moins.

Trajets

L'évolution des temps de trajet doit être suivie de près, notamment à la lumière de l'accroissement du travail à temps partiel. En l'an 2000, la durée moyenne des trajets quotidiens est de 38 minutes, mais des écarts importants sont à noter tant entre les individus (18% des personnes interrogées déclarent un trajet quotidien de plus de 60 minutes) qu'entre les pays. Les Pays-Bas affichent les temps de trajet les plus longs (46,5 minutes).

Tableau 4 — Durée du travail hebdomadaire, 1995 et 2000

<i>En % des salariés travaillant:</i>	1995	2000
< 30 heures hebdomadaires	15	17
> 45 heures hebdomadaires	16	14
à temps partiel (spontané)	—	18

Travail continu

Les tendances observées en l'an 2000 confirment celles de 1995. Le travail continu est répandu: plus d'un travailleur sur deux déclare travailler au moins un samedi par mois et un sur quatre au moins un dimanche par mois. Vingt pour cent des personnes interrogées déclarent travailler en équipe et 19% au moins une nuit par mois.

Horaires flexibles

Non seulement les horaires sont étalés sur tous les jours de la semaine et toutes les heures de la journée, mais on note également une irrégularité des horaires de travail: 24% des travailleurs déclarent avoir des horaires hebdomadaires irréguliers et 41% des horaires journaliers irréguliers.

Pour 19% des travailleurs, la flexibilité du temps de travail n'entre pas en conflit avec les obligations familiales et sociales.

Différences entre les sexes sur le lieu de travail

La ségrégation sexuelle sur le lieu de travail reste importante. Non seulement les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois (les emplois de dirigeants et de cadres sont davantage réservés aux hommes), mais pour une même catégorie d'emplois, les hommes occupent généralement les postes de responsabilité.

La ségrégation sexuelle est également très marquée en termes de niveaux de salaires pour des emplois de catégories identiques (conséquence de la ségrégation mentionnée précédemment) (graphique 10). De même, les femmes ont moins de contrôle sur leurs horaires de travail.

Enfin, comme le montre le tableau 5, le travail des femmes se caractérise encore essentiellement par une double charge de travail; les femmes occupant un emploi participent encore davantage aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants que les hommes.

Graphique 10 — Niveaux de salaire selon le sexe

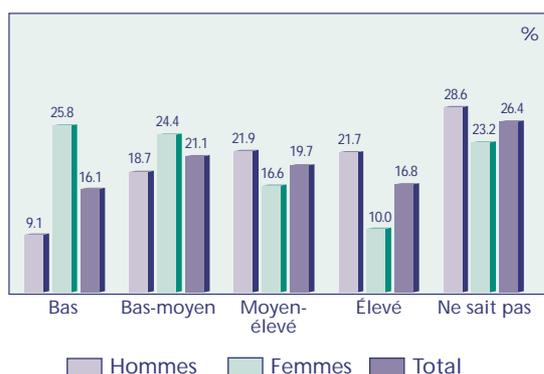


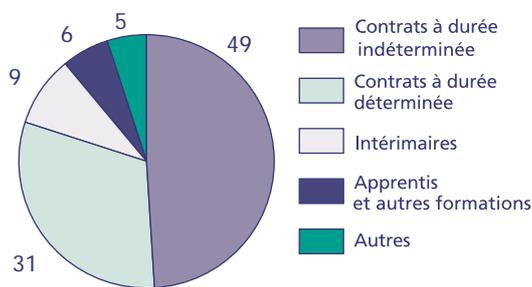
Tableau 5 — À la maison, qui s'occupe de quoi?
(en % des personnes interrogées qui y consacrent une heure ou plus chaque jour)

À la maison, qui:	Femmes	Hommes
s'occupe des enfants et de leur éducation?	41	24
fait la cuisine?	64	13
fait le ménage?	63	12

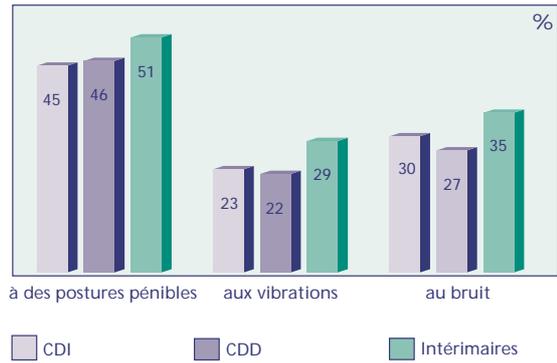
Travailleurs temporaires

Le travail temporaire occupe une place importante. En l'an 2000, 10% des salariés avaient des contrats à durée déterminée et 2% des contrats d'agences d'intérim. Seulement la moitié des salariés recrutés depuis moins de un an sont sous contrat à durée indéterminée (graphique 11). Il est clairement apparu, à l'issue de l'enquête de 1995, que le travail temporaire était directement lié à de mauvaises conditions de travail. Cette constatation est toujours de mise en l'an 2000: les graphiques 12 et 13 montrent que les travailleurs temporaires sont plus exposés aux risques physiques, à une intensité du travail et à des cadences élevées que les permanents.

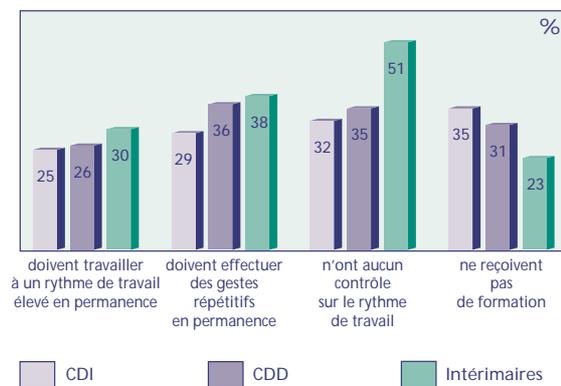
Graphique 11 — Salariés depuis moins de un an dans l'entreprise (en %)



Graphique 12 — Exposition à des risques physiques (par type de contrat)



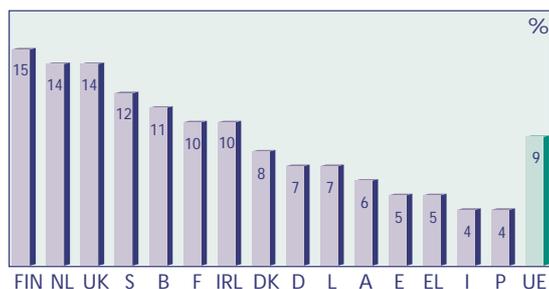
Graphique 13 — Intensité et rythme de travail (par contrat)



Violence et harcèlement au travail

La violence et le harcèlement sur le lieu de travail restent des problèmes majeurs (graphique 14). Comme le montre le graphique 15, on note des écarts importants entre les pays (de 4 à 15% en matière de harcèlement). Ces écarts sont sans doute dus à des différences d'attitude face aux problèmes, d'un pays à l'autre, et à l'intégration possible de ces problèmes dans le débat public. On peut donc supposer que, dans certains pays, les chiffres sont sous-estimés par rapport à la réalité.

Graphique 15 — Travailleurs victimes d'intimidation (par pays)



Graphique 14 — Violence et harcèlement au travail, 1995 et 2000



LES ENQUÊTES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN EUROPE

Tous les cinq ans, la Fondation européenne entreprend une enquête européenne sur les conditions de travail. La première s'est déroulée en 1990, la deuxième en 1995 et la troisième en l'an 2000.

Le but de ces enquêtes est de donner une vue d'ensemble des conditions de travail dans l'UE, de cerner les problèmes et les mutations qui affectent le lieu de travail et de contribuer à un meilleur suivi de la qualité du travail et de l'emploi en Europe.

En l'an 2000, 21 500 travailleurs ont été interrogés dans le cadre d'entretiens en tête-à-tête en dehors du lieu de travail, 1 500 par État membre (sauf 527 au Luxembourg). L'enquête s'est simultanément déroulée dans les quinze États membres, l'enquêteur choisissant au hasard une personne dans chaque ménage (la personne de plus de 15 ans et de moins de 65 ans qui allait célébrer son anniversaire). L'enquête sur les forces de travail de 1997 (Eurostat) a été utilisée comme base d'échantillonnage. Le questionnaire portait sur tous les aspects de la vie au travail: facteurs physiques, organisationnels, psychologiques et sociaux du travail, horaires, problèmes de santé au travail.

Ce résumé est basé sur le rapport complet de l'enquête qui sera publié en allemand, en anglais et en français. Le rapport sera disponible sur le site web de la Fondation au format «pdf» (<http://www.eurofound.ie>) et en version papier. Cette version papier du document peut être commandée auprès de l'Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg (<http://eur-op.eu.int/>). Les informations relatives aux enquêtes sur les conditions de travail, ainsi que toutes les versions en différentes langues de ce résumé, sont disponibles sur le site web de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail mentionné ci-dessus.

En tant qu'organisation tripartite, la Fondation implique les représentants des syndicats, des employeurs, des États membres et de la Commission européenne (notamment Eurostat) dans la conception de l'enquête.

Ce document a été rédigé par Damien Merllié, Maison des sciences de l'Homme, Paris, et par Pascal Paoli, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

De plus amples informations sur les enquêtes de la Fondation sont disponibles sur le site web de la Fondation (<http://www.eurofound.ie/working/surveys.htm>). Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter:

Dimitrios Politis

Chargé de liaison de l'information

Tél. (353-1) 204 31 40

Fax (353-1) 282 64 56

E-mail: dmp@eurofound.ie

© Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi d'un exemplaire à la Fondation.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Wyattville Road, Loughlinstown, Dublin 18, Irlande

Tél. (353-1) 204 31 00

Fax (353-1) 282 64 56/282 42 09

E-mail: postmaster@eurofound.ie

EF/00/128/FR



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-897-0093-9



9 789289 700931